© Drogues Info Service - 14 juin 2025

Vos questions / nos réponses

consommation de cocaine

Par Profil supprimé Postée le 26/01/2013 10:07

> Bonjour comment est il possible d arrêter la prise de cocaïne depuis 10 ans en prise 1 fois par mois par SNIF uniquement?? Au bout de 3 semaines je vais bien mais j'ai envie d en reprendre absolument...merci , quelle est la solution ??

Mise en ligne le 28/01/2013

Bonjour,

Il est possible d'arrêter la cocaïne sans aide particulière. Il n'existe d'ailleurs aucun traitement de substitution à la cocaïne. Pour ceux qui ont du mal à arrêter, il existe des consultations spécialisées en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), où une prise en charge peut être mise en place sous forme d'accompagnement psychologique. Ces entretiens visent à cerner et mieux comprendre en quoi une habitude de consommation a pu devenir une dépendance psychologique.

Dans votre cas, consommer certes depuis 10 ans mais une fois par mois signifie que vous ne consommez pas les trentes autres jours du mois. Il serait intéressant que vous puissiez vous entretenir avec un professionnel du déroulé de tous ces jours sans cocaïne et de voir ce qui se passe plus particulièrement le jour où vous en prenez, si cela arrive dans un contexte bien particulier, le même à chaques fois, ce que vous attendez de ces prises...

Les effets que chacun trouve dans un produit, les contextes d'usage, les raisons d'une consommation..., sont autant d'éléments qui ne se conjuguent qu'au singulier. Si vous souhaitez être accompagnée dans votre démarche de réflexion visant à être aidée pour arrêter votre consommation de cocaïne, vous pouvez prendre contact avec l'un des deux CSAPA dont nous vous indiquons les coordonnées ci-dessous. Les consultations sont individuelles, confidentielles et gratuites.

Si vous souhaitez prendre le temps d'exposer d'avantage votre situation et vos difficultés, vous pouvez nous joindre au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7/7, de 8h à 2h).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Centre Edison - Permanence de Yutz

2 avenue Julien Absalon
57970 YUTZ

Tél : 03 87 66 41 50
Site web : www.centre-edison.fr
Accueil du public : Sur rendez-vous.
Secrétariat : Lundi 13h30 à 17h30, mardi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 jusqu'à 17h le vendredi.

Voir la fiche détaillée

CSAPA Baudelaire

17 Place Turenne
57100 THIONVILLE

Tél : 03 82 59 29 73
Site web : www.ch-jury.fr
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h sauf mercredi après-midi.

Voir la fiche détaillée